SÉANCE DU 17 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Cédric VAN VOOREN, Maire.**

Étaient présents : **Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BARRÉ Véronique, BINET Blandine (représentant Monsieur POISSONNEAU Claude), CESBRON Bernard, COTTENCEAU Marylène, CRESTIN Joseph, DEROUINEAU Linda, FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric**

Absents excusés ou représentés : **Mmes et M. HELBECQUE Luciane, KOCHAN Stève, POISSONNEAU Claude (représenté par Madame BINET Blandine)**

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-sept.

Madame Magali ROTURIER a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées lors de la présente séance par le conseil municipal a été affichée au tableau d'affichage de la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 19 janvier 2024.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune le 19 janvier 2024.

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Approbation du Procès-verbal de la séance précédente.

Le Procès-Verbal de la séance du 13/12/2023, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, demande de modification ou observations particulières est adopté.

I – FINANCES

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°6/2023 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

APPROUVE la décision modificative suivante.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
D 6216 (chap.12) – Personnel affecté par le GFP de rattachement		- 7 840.00 €
D 6228 (chap.11) – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers		+ 7 840.00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL	**0.00 €**	**0.00 €**

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2/2023 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHATEAU

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

APPROUVE la décision modificative suivante.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
D 605 – Achats de matériels, équipements et travaux		- 5.00 €
D 65888 – Autres		+ 5.00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL	**0.00 €**	**0,00 €**

II– RESSOURCES HUMAINES

STCS – CONVENTION RELATIVE A LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Monsieur le Maire expose qu'afin de satisfaire ses obligations issues du décret n°85-603 du 10 juin 1985, modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, la commune, selon les termes de l'article 11 dudit décret, peut conclure une convention avec un service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI).

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de convention annuelle à conclure avec l'association SANTE TRAVAIL CHOLET-SAUMUR et précise que la présente convention a pour objet de confier au service, pour les agents de la collectivité, les missions d'un service de médecine de prévention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les termes de la convention relative à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale à conclure avec l'association SANTE TRAVAIL CHOLET-SAUMUR (STCS), pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération

III– QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 2 Rue de l'Evre (AB 658)
- 3 Rue des Frairies (AB 71)

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe les élus présents que suite à la concertation du public concernant l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables ayant eu lieu du 27 novembre au 22 décembre 2023, le Conseil Municipal doit délibérer sur ses zones d'accélération. Le sujet sera soumis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal après étude par la commission Urbanisme.

Cholet Agglomération – Installation des panneaux Cholet Agglomération

Monsieur le Maire informe les élus présents que l'installation des panneaux « Cholet Agglomération » à l'entrée de l'ensemble des communes de l'agglomération commencera à partir du 22 janvier. Une proposition de programmation parviendra prochainement. La commission Urbanisme suit le dossier.

Passage Nature is a bike 2024

Monsieur le Maire informe les élus que Destination Angers avec le soutien de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et de la Région Pays de la Loire organise la quatrième édition de Nature is a Bike, le festival du Gravel et d'aventure à vélo. Les participants de l'épreuve traverseront le territoire de la commune le vendredi 14 juin prochain.

Club de l'Espérance – Invitation Assemblée générale – 24.01.2024

Monsieur le Maire informe les élus de l'invitation reçue à participer à l'Assemblée Générale du Club de l'Espérance qui aura lieu le 24 janvier prochain.
Marylène COTTENCEAU, Liliane TIJOU et Véronique BARRÉ représenteront la commune.

- Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 20h
Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 14 février 2024 à 18h30.

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN

MAIRIE DE VEZIN (Maine-et-Loire)